



# Le Lyotain Mag'

ÉDITION JUIN 2021



Votre conseil  
municipal page 4

Concours  
de fleurissement 2021 page 20

Cinéma en plein air  
du 14 juillet page 21

# Infos utiles

## MAIRIE DE SAINT-LYÉ

4, avenue de la Gare  
10180 SAINT-LYÉ  
Tél. : 03 25 76 60 07  
Fax : 03 25 76 59 89  
mairie@saint-lye.fr

## Horaires

Du lundi au vendredi  
9h30 à 12h - 13h30 à 17h30

## Numéros utiles

Police municipale - 06 78 00 48 78  
Mairie annexe Grange l'Evêque -  
03 25 76 65 25  
Accueil de loisirs - 03 25 80 89 68  
Club Ados - 03 25 76 89 17  
Médiathèque - 03 25 81 32 47  
Dépannage électricité - 09 726 750 10  
Dépannage Gaz - 03 25 74 88 30

## Services d'urgences

Gendarmerie 17  
Brigade de Barberey 03 25 42 32 90  
Pompiers 18  
Service Gaz 19  
Pompier M. Fischer 06 59 02 39 54  
Samu 15

## Le Lyotain Mag' - Juin 2021

Journal d'informations locales édité par  
la ville de Saint-Lyé (10180 - France)

*Directeur de publication :*

Nicolas Mennetrier

*Rédactrice en chef :*

Laurence Fournier

*Rédactrice en chef adjointe :*

Léa Ferreira de Moura

*Crédit photos :*

Mairie de Saint-Lyé - Maurice Kurek -  
Olivier Douard Photographe - Adobe  
Stock

*Conception graphique et impression :*  
Balagan Company

Dépôt légal en cours  
www.saint-lye.fr

# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>p. 3</b>
<b>Conseil municipal 2020-2026</b> Vos élus Les commissions municipales	<b>p. 4</b>
<b>Actualités</b> Les ponts de la Thomelle et de la Voie Chaire strictement interdits Eau potable de Saint-Lyé (bourg)	<b>p. 6</b>
<b>Budget 2021</b> Améliorer la vie quotidienne pour tous	<b>p. 8</b>
<b>Ressources humaines</b> Une réorganisation pour un meilleur service	<b>p. 10</b>
<b>Zoom</b> Une palette d'interventions pour les Services Techniques	<b>p. 11</b>
<b>Enfance &amp; Jeunesse</b> La campagne scolaire 2021-2022 est lancée !	<b>p. 12</b>
<b>Actualités</b> Une 2 <sup>e</sup> distribution de plus de 6 000 masques pour les élèves	<b>p. 13</b>
<b>Enfance &amp; Jeunesse</b> Merci à nos équipes fortement mobilisées pour les jeunes	<b>p. 14</b>
<b>Vie pratique</b> Pour une vie paisible dans votre commune	<b>p. 15</b>
<b>Actualités</b> Une Grainothèque à la Médiathèque	<b>p. 16</b>
<b>Enfance &amp; Jeunesse</b> Des cabanes dans les bois	<b>p. 17</b>
<b>Animations lyotaines</b> Pâques 2021 : une édition revue et augmentée	<b>p. 18</b>
<b>Environnement</b> Concours de fleurissement 2021	<b>p. 20</b>
<b>Actualités</b> Cinéma en plein air du 14 juillet	<b>p. 21</b>
<b>Carnet</b> Rose Micheletti, notre centenaire, s'en est allée	<b>p. 21</b>
<b>Urbanisme</b> Des renseignements utiles pour vos projets	<b>p. 22</b>
<b>Actualités</b> Dépistage mobile du COVID-19	<b>p. 24</b>
<b>Brèves</b>	<b>p. 24</b>
<b>Communication</b> Votre Newsletter 100 % lyotaine, soyez informés en temps réel !	<b>p. 25</b>
<b>Animations lyotaines</b> Reprise progressive des activités	<b>p. 25</b>
<b>Actualités</b> Services techniques : une contribution constante pour votre confort de vie	<b>p. 26</b>
<b>Communication</b> Une nouvelle signalétique se met en place	<b>p. 26</b>
<b>Brèves</b>	<b>p. 27</b>
<b>État civil</b>	<b>p. 27</b>



## Edito



Dès l'élection de votre nouvelle équipe municipale, nous avons été confrontés au Covid 19 et à une crise sanitaire inédite, qui a bouleversé nos vies et celle de notre commune.

Cette situation exceptionnelle nous a conduits à prendre de multiples mesures et à modifier en profondeur notre fonctionnement, en particulier au niveau des écoles et de la prise en charge des enfants de Saint-Lyé. Ces adaptations ont demandé beaucoup d'efforts au personnel de la commune qui a souvent dû s'adapter du jour au lendemain. Ces dispositions n'ont pas toujours été faciles à mettre en place, mais nous avons réussi, tous ensemble, à relever ce défi collectif. Je tiens ainsi à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal et à tous les habitants, sans qui nous n'aurions pu mener à bien ces réorganisations.

Aujourd'hui, en s'adaptant sans cesse au contexte actuel, l'équipe municipale continue de travailler au quotidien pour l'amélioration de la commune et le bien-être de ses habitants.

Nous poursuivons nos projets, notamment :

- La création d'une nouvelle salle polyvalente dans l'ex-bâtiment du Centre de Première Intervention (pompiers) : ouverture prévue en juillet,
- La construction d'un préau pour nos chers bambins et, sur l'espace sportif, la transformation d'un local en deux vestiaires : l'un pour le club de tennis, l'autre dédié à toutes nos associations sportives. Mais je laisse à chacun des élus concernés le soin de présenter un aperçu des projets réalisés et en cours.

Le début du mandat a été difficile et intense, nous n'avons pu communiquer comme nous le souhaitions. Au regard des dernières évolutions, nous espérons pouvoir organiser prochainement des réunions publiques qui nous permettront d'échanger sur vos attentes et de répondre à vos questions. D'ici là, l'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition sur rendez-vous.

Face à la situation actuelle, nous devons rester positifs. L'avenir qui se profile semble un peu plus serein et nous ne tarderons pas, je l'espère, à retrouver nos activités favorites et nos libertés.

En attendant de pouvoir vous retrouver en présentiel, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente santé. Prenez soin de vous.

*Nicolas Mennetrier*



# Vos élus

## Maire & Adjoints



**Nicolas Mennetrier**  
59 ans  
Chef d'entreprise

### Maire

Conseiller délégué Troyes Champagne  
Métropole E. Administration /  
Techniques d'Information et de  
Communication / Très Haut Débit  
Représentant Saint-Lyé au SIGE (Syndicat  
Intercommunal de Grange-L'Évêque)  
Représentant Saint-Lyé au SDEA



**Christine Robillard**  
70 ans  
Médecin retraité

### 1<sup>er</sup> Adjointe Finances et Associations



**Robert Besançon**  
62 ans  
Agriculteur

### 2<sup>e</sup> Adjoint Urbanisme Patrimoine naturel et Développement durable Correspondant défense

Vice-Présidente du COPE Eau potable  
St-Lyé/Payns  
Présidente du COPE Assainissement  
collectif St-Lyé/Barbery et déléguée  
au SDDEA pour l'Assainissement  
collectif  
Grande Déléguée GeMAPI (Gestion  
des milieux aquatiques et prévention  
des inondations) pour le Bassin Seine  
et affluents troyens  
Déléguée au Syndicat Départemental  
Des Eaux de l'Aube compétence  
Démoustication  
Déléguée au syndicat départemental  
d'élimination des déchets de l'Aube  
(SDEDA)  
Déléguée au tourisme CTRT



**Marie-Laure Hrvoj**  
44 ans  
Maître d'œuvre  
dans le secteur énergie

### 3<sup>e</sup> Adjointe Voirie et Environnement



**Pascal Genet**  
56 ans  
Responsable systèmes  
d'information et RH

### 4<sup>e</sup> Adjoint Enfance et Jeunesse



**Laurence Fournier**  
60 ans  
Gérante communication

### 5<sup>e</sup> Adjointe Communication Culture et Festivités

## Conseillers délégués



**Denis Philippe**  
61 ans  
Chargé d'affaires

### Conseiller municipal délégué au Patrimoine communal

Président du SIGE (Syndicat  
Intercommunal de Grange-L'Évêque)  
Représentant Saint-Lyé au S.I.R.P.  
(Syndicat Intercommunal de  
Regroupement Pédagogique)  
Représentant Saint-Lyé au SDEA  
Vice-Président COPE Eau potable Macey/  
Montgueux



**Véronique Stoltz**  
53 ans  
Enseignante référente MDPH  
(Maison Départementale des  
Personnes Handicapées de l'Aube)

### Conseillère municipale déléguée aux Animations lyotaines

Représentante du CNAS  
(Comité national d'action sociale)

Conseillers municipaux



**Marcel Christel**  
75 ans  
Responsable de bureau  
d'études retraité



**Jean-Yves Bruneau**  
73 ans  
Expert judiciaire retraité  
Représentant Saint-Lyé au SIGE



**Géraldine Pérée**  
64 ans  
Présidente d'entreprise  
industrielle retraitée



**Liliane Voyard**  
63 ans  
Secrétaire artisanat  
retraîtée



**Marie-Laure Laborie**  
60 ans  
Assistante de direction,  
webmestre et chargée  
de communication



**Valérie Pellerin**  
57 ans  
Agricultrice



**Annie Salami**  
56 ans  
Réfèrent technique  
maîtrise des risques financiers

Représentant Saint-Lyé au SIGE  
Représentant Saint-Lyé au S.I.R.P.



**Jérôme Laurent**  
54 ans  
Vendeur conseil de pièces  
détachées en matériel agricole



**Urbain Velut**  
54 ans  
Responsable technique  
gestion comptable



**Anne-Josèphe Charlot**  
53 ans  
Assistante de direction



**Sophie Menzin**  
48 ans  
Employée de commerce



**Vincent Blanchot**  
47 ans  
Informaticien



**Bruno Léotier**  
47 ans  
Président entreprise Interim



**Yohan Muller**  
43 ans  
Directeur commercial



**Julien Seyssel**  
33 ans  
Collaborateur parlementaire

Représentant Saint-Lyé au sein  
de SPL XDEMAT

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS
<p><b>Nicolas MENNETRIER</b></p> <p>Titulaires</p> <p>Christine ROBILLARD Marie-Laure HRVOJ Robert BESANÇON</p> <p>Suppléants</p> <p>Laurence FOURNIER Valérie PELLERIN Urbain VELUT</p>	<p><b>Nicolas MENNETRIER</b></p> <p>Marcel CHRISTEL Pascal GENET Bruno LÉOTIER</p>

## Les commissions municipales

Finances Associations	Patrimoine communal	Urbanisme Patrimoine naturel Développement durable	Voirie Environnement	Communication Festivités Culture	Enfance Jeunesse	Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)	Animations Lyotaines	Circulation
<p><b>Christine ROBILLARD</b></p> <p>Jean-Yves BRUNEAU</p> <p>Marie-Laure LABORIE</p> <p>Julien SEYSSEL</p> <p>Urbain VELUT</p> <p>Liliane VOYARD</p>	<p><b>Nicolas MENNETRIER</b></p> <p>Denis PHILIPPE</p> <p>Liliane VOYARD</p> <p>Valérie PELLERIN</p> <p>Géraldine PÉRÉE</p> <p>Jean-Yves BRUNEAU</p> <p>Laurent JÉROME</p>	<p><b>Robert BESANÇON</b></p> <p>Vincent BLANCHOT</p> <p>Jean-Yves BRUNEAU</p> <p>Laurent JÉROME</p> <p>Géraldine PÉRÉE</p> <p>Marcel CHRISTEL</p>	<p><b>Marie-Laure HRVOJ</b></p> <p>Laurent JÉROME</p> <p>Sophie MENZIN</p> <p>Jean-Yves BRUNEAU</p> <p>Urbain VELUT</p> <p>Vincent BLANCHOT</p>	<p><b>Laurence FOURNIER</b></p> <p>Véronique STOLTZ</p> <p>Marcel CHRISTEL</p> <p>Bruno LÉOTIER</p> <p>Géraldine PÉRÉE</p> <p>Marie-Laure LABORIE</p> <p>Pascal GENET</p>	<p><b>Pascal GENET</b></p> <p>Véronique STOLTZ</p> <p>Sophie MENZIN</p> <p>Yohann MULLER</p> <p>Valérie PELLERIN</p> <p>Julien SEYSSEL</p> <p>Laurent JÉROME</p>	<p><b>Nicolas MENNETRIER</b></p> <p>Titulaires</p> <p>Christine ROBILLARD Marie-Laure HRVOJ Robert BESANÇON</p> <p>Denis PHILIPPE</p> <p>Suppléants</p> <p>Laurence FOURNIER Valérie PELLERIN Urbain VELUT Liliane VOYARD</p>	<p><b>Véronique STOLTZ</b></p> <p>Valérie PELLERIN Bruno LÉOTIER Sophie MENZIN Marie-Laure LABORIE Géraldine PÉRÉE Marcel CHRISTEL Annie SALAMI Anne-Josèphe CHARLOT</p>	<p><b>Nicolas MENNETRIER</b></p> <p>Marie-Laure HRVOJ</p> <p>Robert BESANÇON</p> <p>Maud JACQUOT</p>

## Actualités

### Les ponts de la Thomelle et de la Voie Chaire

**strictement interdits**

Les ponts de la Thomelle et de la Voie Chaire doivent faire l'objet d'une réhabilitation conséquente.

En effet, les tabliers bois existants sont fortement endommagés et présentent un risque pour la circulation, **y compris la circulation piétonne.**

Dans l'attente d'une remise en état de ces deux ponts, la SNCF a demandé à la commune de mettre en place une fermeture physique de ces ouvrages pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Les services techniques de la commune ont procédé à cette fermeture, merci de la respecter.

Votre sécurité reste notre priorité.





# Eau potable de Saint-Lyé (bourg)

## Mise en service du réservoir sur tour



Crédit photo :  
Maurice Kurek

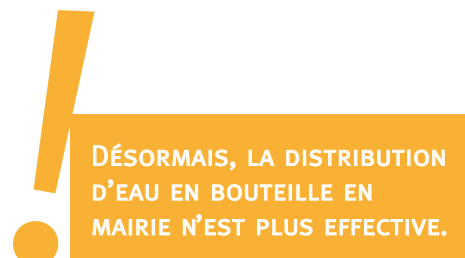
Comme il a été rappelé lors du conseil municipal du 29 mars dernier, le réservoir sur tour du château d'eau de Saint-Lyé a subi de grosses réparations pour améliorer la qualité de l'eau.

Le maire, via le COPE de Saint-Lyé/Payns (Conseil de la politique de l'eau) et les services du SDDEA, ont le plaisir de vous annoncer que la totalité du bourg est reliée définitivement au captage situé sur la commune de Payns. L'installation est opérationnelle depuis le 20 avril 2021. La population bénéficie ainsi d'une eau potable conforme aux normes de consommation en vigueur pour tous les publics.

### Ce qui change pour vous

› L'eau délivrée, avant le basculement, était parfaitement consommable mais une teneur légèrement supérieure en nitrates persistait. La consommation était déconseillée pour un public fragile.

› Les problèmes de pression relevés par les Lyotains déjà desservis par le captage de Payns sont résolus.



### Origine du projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable

› La régie du SDDEA-COPE de Saint-Lyé/Payns et le COPE de Savières/Chauchigny/Rilly-Sainte-Syre ont commencé à prospecter un terrain dans la vallée de la Seine pour y installer le nouveau captage en **2013**.

› Les travaux de construction des deux forages ont débuté en **2016** sur la commune de Payns. Malgré les contraintes techniques, environnementales, les études d'impact successives, les deux COPEs ont été interconnectés (environ 9 km de conduites) et la nouvelle station de pompage a été **mise en service en novembre 2019**. Elle est équipée d'un système de désinfection au chlore gazeux, d'automatismes, de télégestion avec diverses alarmes.

› La réhabilitation du réservoir sur tour était la dernière partie du programme des travaux. La structure de l'édifice était très fortement altérée.

Les travaux se sont avérés plus lourds et plus longs que prévu (18 mois au lieu de 6). Par conséquent, le COPE avait décidé de délester le captage de Saint-Lyé en reliant les Lyotains résidant au nord jusqu'au centre-bourg au captage de Payns.

À la suite des élections municipales de 2020, Philippe Villain (1<sup>er</sup> maire-adjoint à Payns) est le Président du COPE Saint-Lyé/Payns et Marie-Laure Hrvoj (3<sup>e</sup> maire-adjointe à Saint-Lyé) la Vice-présidente.

# Améliorer la vie quotidienne pour tous

Après une année de transition perturbée par la crise sanitaire, qui a retardé la mise en place de la nouvelle équipe municipale, 2021 signe la reprise des projets. La municipalité a fait le choix, pour cette année et 2022, de mettre l'accent sur le patrimoine et la voirie, afin d'améliorer le confort des infrastructures pour les habitants et utilisateurs.

Le Conseil municipal du 29 mars dernier a voté le budget 2021 à l'unanimité. En voici les grandes lignes.

Budget 2021

## Fonctionnement

Total dépenses  
2 330 300 €

Total recettes  
2 622 900 €

## Investissement

Total dépenses  
1 325 170 €

Total recettes  
689 750 €  
+ prélèvement sur  
réserve en fonds  
propres sans emprunt

Le coût des travaux prévus  
au budget 2021 est équilibré.

## Les principaux investissements

### Une nouvelle salle polyvalente pour les associations et la Médiathèque

👉 227 000 €

En face de la Médiathèque, la transformation de l'ancien bâtiment du centre de première intervention (pompiers) en salle polyvalente se termine. Les travaux seront réceptionnés en juillet. Cet espace sera en priorité dédié aux associations et aux animations de la Médiathèque en semaine. Il pourra être loué aux Lyotains et aux Évêchats pour des réunions familiales les week-ends. Le règlement, les modalités et les conditions d'utilisation seront consultables à la mairie et sur le site internet au cours de l'été.



### De nouveaux vestiaires et sanitaires sur l'espace sportif

👉 225 000 €

En septembre ou octobre prochain démarreront les travaux sur l'espace André Drouilly. L'ancien préau dénudé va être réhabilité pour créer 2 vestiaires (hommes, femmes) et des sanitaires accessibles aux personnes handicapées. Les footballeurs disposant déjà d'un vestiaire, ce nouvel équipement sera dédié aux autres sportifs (tennis...).



### Le préau de l'école maternelle

👉 103 000 €

Les travaux démarreront en juillet pour une livraison dès la rentrée de septembre 2021. Repoussé à plusieurs reprises pour des raisons de maîtrise budgétaire, ce projet tant attendu par les instituteurs est lancé. Ce préau va relier les 2 bâtiments et permettre d'harmoniser l'accessibilité entre eux. Nos bambins pourront ainsi s'aérer en restant à l'abri des intempéries ou de la chaleur.





## Réorganisation de l'accueil de la mairie

👉 25 000 €

Le hall d'accueil de l'hôtel de ville a déjà 17 ans. Même s'il a bien vieilli, il nécessite une réorganisation. En effet, la commune s'agrandit et la mise en place de nouveaux services est essentielle. Ainsi, des travaux sont mis à profit pour réorganiser l'accueil, créer un bureau et un espace plus confidentiel pour recevoir le public.



## Un vrai vestiaire et des sanitaires au SIGE

👉 68 000 €

Le service technique du syndicat intercommunal de Grange-L'Évêque était bien démuné depuis des années : une installation de bric et de broc sans sanitaires. Une mise aux normes complète est de rigueur, avec la création d'un vestiaire et de sanitaires.

## Voirie : la dernière tranche de la rue Champêtre...

👉 288 000 €

Les travaux de la rue Champêtre étaient déjà engagés sous le mandat précédent, nous les terminons cette année.

Le poteau basse tension de la rue de Riancey sera déplacé cette année, en amont de la finalisation des travaux de cette rue, qui sera notre priorité pour l'année à venir.



## ... et l'enterrement des lignes électriques rue de Montherlant

👉 15 800 €

En face de la rue Champêtre, la rue de Montherlant longe l'Intermarché. Dans ce secteur, en amont des constructions prévues, la commune doit enterrer les lignes électriques tandis que le transformateur sera déplacé par Troyes Aube Habitat.

## Les budgets par commission



723 140 € Patrimoine



496 700 € Voirie & Environnement



68 200 € Urbanisme, Patrimoine naturel & Développement durable



123 530 € Enfance Jeunesse (Accueil de loisirs, Club Ados, écoles, restaurant scolaire)



76 570 € Communication, Culture, Festivités & Animations lyotaines

**Total 1 488 140 €**

## Les taux des contributions directes locales n'augmentent pas

Le Conseil municipal a voté le maintien des taux sans augmentation :

- La suppression de la taxe d'habitation décidée par l'État engendre la perte de revenus directs pour la commune.

L'État compense cette perte à la commune en lui versant la part départementale du foncier bâti, soit : taxe communale + taxe départementale = 25,68 % + 19,42 % = 45,10 %.

La fusion des deux taxes n'engendre aucune augmentation pour les habitants de la commune.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 21,92 %.

# Une réorganisation pour un meilleur service

Fin 2019, la municipalité précédente avait engagé le renforcement des équipes afin de répondre aux besoins, en matière technique notamment. En 2020 et plus récemment en début d'année, le départ de certains agents communaux pour d'autres horizons professionnels a ouvert la voie d'une réorganisation plus profonde qui permet de renforcer les services apportés aux habitants et de faire évoluer nos forces vives. Petit tour d'horizon et quelques nouveaux visages...



## Service des moyens techniques

### Maxime FELIX

Chef d'atelier depuis le 30 septembre 2019.

### Philippe MÉAN

Adjoint à la Directrice générale des services, nommé responsable des Moyens techniques en décembre 2020.

### David VINCENT

En contrat saisonnier du 15 février 2021 au 30 septembre 2021.

### Véronique DIOT

A quitté ses fonctions à temps non-complet à l'accueil de la mairie pour devenir assistante du responsable des Moyens techniques depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021.



## Service affaires générales

### Léa FERREIRA DE MOURA

Assistante communication, depuis le 1<sup>er</sup> février 2021.



### Antonia CABALLERO

Agent d'accueil et état civil depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021.



### Nadège CARRIÈRE

Est désormais dédiée à 100 % à l'urbanisme tout en conservant ses fonctions d'assistance auprès de la direction générale et du Maire.

Enfin, les **services techniques** de Saint-Lyé ont également de nouveaux agents sous contrats PEC :

### Alexis JOURAVEL

Agent technique, arrivé le 16 mars 2020.

### Quentin DIMANCHE

Agent technique, arrivé le 3 novembre 2020.



## Service ressources humaines

### Ludovic HÉNON

Responsable ressources humaines, arrivé le 1<sup>er</sup> avril 2020, a repris le poste d'Aurélié BOSSERELLE, partie le 29 février 2020 pour poursuivre sa carrière professionnelle.



## Service enfance, jeunesse & animations lyotaines

### David PAGEOT

Agent d'animation arrivé le 18.01.2021.

### Patricia DOUILLET

Est Responsable du service depuis le 15 mars 2021. Elle a repris les fonctions de Nicolas GREEN qui officiait à Saint-Lyé depuis 12 années. La commune souhaite une bonne continuation à ce dernier.



Notons que pour soutenir le développement de ce service qui accueille de plus en plus d'enfants, la commune participe à l'effort national en recrutant des personnes sous contrats PEC (Parcours Emploi Compétence : conventions avec Pôle Emploi, anciennement appelés contrats aidés) :

### Delphine MORE

Agent d'animation, arrivée le 11 mars 2019.

### Stéphanie JASPIERRE

Agent d'animation, arrivée le 2 septembre 2019.

### Patricia COLSON

Agent de restauration, arrivée le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

3 contrats PEC pour l'Accueil de loisirs sont en cours de recrutement pour septembre.



# Une palette d'interventions pour les Services techniques

Un agent au sein du SIGE (Grange-L'Évêque) et 7 agents au service technique de Saint-Lyé interviennent au quotidien sur de multiples fronts. Parmi leurs missions en 2020, outre l'entretien des espaces verts :

## À Grange-L'Évêque

- La remise à neuf de la clôture derrière la classe maternelle,
- La remise en état des sanitaires de la salle polyvalente,
- La remise en état et/ou conformité de divers matériels (échelle, brouette, remorque...),
- Le débroussaillage et le nettoyage de l'ancien mini-golf au Bel air (avec le soutien des équipes de Saint-Lyé et de Macey)...

## À Saint-Lyé

- À plusieurs reprises, interventions aux écoles pour la mise en place des consignes sanitaires (installation des circulations et aménagement des classes),
- La réfection des vestiaires pour le football,
- Le nettoyage du parcours de santé et des fossés,
- La réfection de bureaux à l'hôtel de ville,
- La réalisation de décorations de Noël dont certaines avec le concours du Club Ados,
- Le nettoyage de l'allée du Château,
- Et l'entretien régulier de la commune qui représente  $\frac{3}{4}$  de l'activité en raison de la superficie de Saint-Lyé.





# La campagne scolaire 2021-2022 est lancée !

Votre enfant est en âge d'entrer en petite section de maternelle (né en 2018) ou en classe de CP à l'école élémentaire ? Il est nouvel arrivant sur la commune ? Son inscription est essentielle, à l'école et à l'Accueil de loisirs.

## Inscriptions scolaires

Du lundi 26 avril au vendredi 28 mai 2021, les inscriptions se sont échelonnées sur rendez-vous auprès de Laure Breton, responsable administrative du service Enfance, Jeunesse et Animations lyotaines. En raison de la crise sanitaire, la prise de rendez-vous était obligatoire afin de limiter le flux de public en mairie.

### Les documents indispensables à fournir (et originaux à présenter)

- 👉 La fiche d'inscription recto verso complétée et signée par le(s) représentant(s) légal(aux),
- 👉 Le livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ou la copie intégrale de(s) acte(s) de naissance,
- 👉 Un justificatif de domicile récent,

- 👉 L'attestation d'assurance (responsabilité civile et/ou garantie individuelle d'accident),
- 👉 Pages des vaccinations du carnet de santé ou un certificat de vaccination,
- 👉 La pièce d'identité recto verso du ou des représentant(s) légal(aux),
- 👉 Le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).

## Et l'Accueil de loisirs alors ?

Comme chaque année, le dossier d'inscription aux différents services de l'Accueil de loisirs (périscolaire matin, midi, soir/restaurant scolaire/mercredis et vacances) est à **renouveler pour 2021-2022**. Sa validité entrera en vigueur à partir du mercredi 7 juillet 2021, et ce jusqu'au mercredi 6 juillet 2022.

Vous pouvez retirer ce dossier en mairie pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30). Attention cependant, le dossier d'inscription est à retourner en mairie pour le **lundi 26 juillet au plus tard**.

Nous conseillons aux **nouveaux inscrits de retourner au plus vite leur dossier d'inscription**.



## Que faire si mon enfant fréquente l'Accueil de loisirs cet été ?

Si votre enfant fréquente l'accueil de loisirs sur la période estivale 2021, le **dossier d'inscription 2021-2022 était à retourner en avance**.

En effet, la validité de chaque inscription s'établissant de juillet à juillet, la nouvelle inscription est indispensable pour le bon accueil de votre enfant au cours de l'été 2021.

La demande de renouvellement ou la nouvelle inscription devait être déposée **avant le lundi 7 juin**.



## Votre contact

### Laure Breton

Responsable administrative  
Enfance, Jeunesse et Animations lyotaines  
Hôtel de ville  
du lundi au vendredi 9h30 - 12h / 13h30 - 17h30  
03 25 76 60 07  
acmsh@saint-lye.fr



# Une 2<sup>e</sup> distribution de plus de 6 000 masques

## pour les élèves

En début d'année, Saint-Lyé a renforcé sa contribution à la santé de ses écoliers dans la lutte contre le COVID-19. Le mardi 9 mars, au retour des vacances scolaires, l'ensemble des élèves scolarisés dans les écoles lyotaines ont à nouveau bénéficié de masques chirurgicaux achetés par la commune : masques enfants pour les élèves de primaire, tandis que les 25 élèves de la classe de CM2 ont reçu des masques adultes, plus adaptés pour eux. Un lot de 50 masques a ainsi été remis à chaque enfant de l'école élémentaire, afin d'aider les familles à respecter le dernier protocole sanitaire. En effet, le port du masque

de catégorie 1 est désormais obligatoire et doit remplacer systématiquement les masques artisanaux ou « faits maison ». De même, la distanciation de 2 mètres entre les groupes et l'aération plus importante des salles sont des mesures, elles aussi, bien évidemment adoptées pour la sécurité de tous.





# Merci à nos équipes fortement mobilisées pour les jeunes

Depuis plus d'un an, les structures qui accueillent nos jeunes Lyotains et les enfants scolarisés à Saint-Lyé ont également connu le rythme des ouvertures et fermetures, souvent annoncées au dernier moment. Ecoles, Accueil de loisirs et périscolaire, Club Ados... Aux côtés de Pascal GENET, maire-adjoint Enfance Jeunesse, les enseignants et les équipes municipales ont consacré beaucoup d'énergie afin de maintenir des services de qualité en respectant les protocoles sanitaires.

Malgré la nouvelle fermeture momentanée de ces structures recevant nos jeunes Lyotains, au mois d'avril, le service Enfance Jeunesse de la commune est resté très actif en cette période un peu particulière. Les mesures d'arrêt imposées par le gouvernement n'ont pas empêché le fonctionnement des équipes qui ont continué à se mobiliser pour adapter certaines activités et en inventer de nouvelles.

En effet, les trois semaines passées sans accueil du public ont permis aux équipes de faire un grand ménage des locaux, des placards et des réserves, afin d'offrir aux enfants un cadre toujours plus agréable.

Une attention particulière a été portée à la préparation de l'été ainsi qu'aux perspectives d'évolution du service pour l'année à venir. Le travail et les réflexions ont été approfondies tant dans le fonctionnement des structures que dans les orientations pédagogiques que le service souhaite mettre en œuvre. Vous en saurez plus prochainement...





# Pour une vie paisible dans votre commune...

## Le respect de l'autre et des propriétés

L'ensemble des habitants d'une commune sont acteurs du bien-vivre de chacun.

Ce qui peut vous gêner dans la vie de tous les jours gênera également d'autres personnes au quotidien.

Ainsi, pensez à appliquer ces quelques règles pour une vie en communauté réussie :

👉 En tant que résidents, pensez à **garer vos véhicules dans votre propriété** : en effet, le stationnement sur les trottoirs empêche la bonne circulation des piétons et contribue à leur mise en danger sur les voies de circulation. Tout permis de construire accordé exige deux emplacements de stationnement au sein de votre propriété.

👉 **Le repos de chacun doit être respecté**, et les gênes de voisinage évitées. Les occupants et utilisateurs de locaux privés d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre les mesures nécessaires pour ne pas effectuer de travaux bruyants (bricolage, jardinage) au cours de certains créneaux horaires. En effet, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : 8h30-12h et 13h30-19h30
- Les samedis : 9h-12h et 15-19h.

➤ **Ils sont donc interdits le dimanche, les jours fériés ainsi qu'entre 12h et 13h30.**

👉 Tout propriétaire ou possesseur de **piscine** doit prendre des mesures afin que les installations techniques ne soient pas sources de gêne pour le voisinage. De même, le comportement des utilisateurs aux abords des bassins ne doit pas causer de désagrément pour la population environnante.

👉 Les propriétaires d'**animaux**, notamment de chiens (chenil compris) doivent prendre leurs dispositions pour éviter une gêne du voisinage.



👉 Pensez à votre environnement et votre santé en ne recourant pas au brûlage à l'air libre. **La destruction par le feu de déchets ou matières est interdite de façon permanente, en tout lieu.** Vos déchets verts font également partie des éléments à ne pas brûler.

Par ailleurs, il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 m d'une habitation, à moins de 200 m des bois/forêts/plantations et reboisements.

Une dérogation à l'interdiction des feux et des brûlages en zones forestières existe mais n'est destinée qu'à une certaine catégorie de personnes et reste limitée à une période de l'année (entre le 15 octobre et le 15 mars). Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'arrêté préfectoral 07-3065).

👉 **L'entretien de votre terrain** est essentiel. Sachez que les propriétaires de haies dont les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur la propriété du voisin, ou du domaine public, peuvent être contraints de les couper.

👉 **Respectez les terrains, bois, champs, ouverts ou fermés**, ils appartiennent à quelqu'un : propriétaires privés ou collectivités. Pensez à encourager la citoyenneté en l'expliquant notamment aux enfants. Récemment, certains ont semblé réellement surpris d'apprendre qu'ils ne pouvaient jouer dans un champ qui venait d'être cultivé et qu'ils risquaient des poursuites et une amende.

**Le sens civique de chacun contribue au confort de vie général.**

**Merci de bien vouloir respecter ces règles afin de préserver les bonnes relations de voisinage et le calme de nos quartiers. Il serait dommage de recourir aux amendes ! Le Conseil municipal souhaite avant tout une tranquillité de vie pour tous !**



# Une Grainothèque à la Médiathèque

Depuis le début du printemps, la commune vous propose un nouveau dispositif, la **Grainothèque**.

Fonctionnelle depuis le mois d'avril à la Médiathèque, la Grainothèque vous permet de **partager vos graines et de les troquer contre celles déposées par d'autres habitants**.

La Grainothèque est un **projet participatif**, basé sur le troc et **mis gracieusement à votre disposition pour faciliter le don et l'échange**.

Ses tiroirs se rempliront et se videront au rythme des graines prises ou déposées.

Ces actions ne nécessitent pas d'être réalisées systématiquement en même temps, mais elles restent toutes deux nécessaires au bon fonctionnement et à la pérennisation du projet qui vise à l'échange, et non à la gratuité.



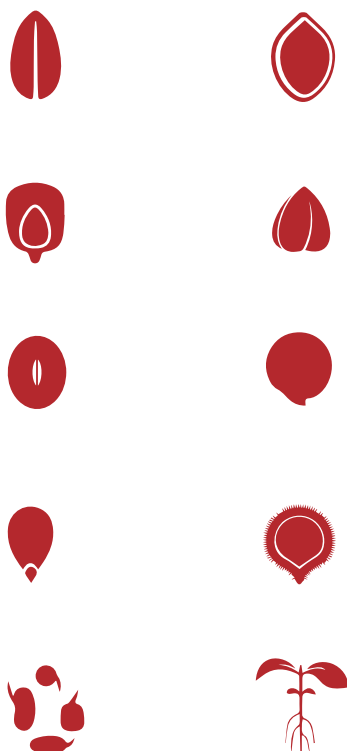
## Comment fonctionne la Grainothèque ?

Il vous suffit d'apporter vos graines (fruits, légumes, aromates ou fleurs ornementales et comestibles) issues de vos précédentes récoltes, de préférence **sans pesticide et impérativement non-hybrides F1**.

Pour ce faire, la Médiathèque met des **pochettes** à votre disposition pour contenir toutes vos graines. Ces dernières vous donnent la possibilité d'y renseigner des informations utiles pour le futur destinataire de votre/ vos don(s).

Ainsi, et grâce à vos propres conseils, les futures plantes se développeront dans les meilleures conditions chez les uns et les autres !

La possibilité d'**échanger vos graines contre celles déposées par les autres usagers** vous est offerte, ce qui permet d'alimenter constamment ce dispositif.





## Intérêt de cette initiative

Cette démarche écologique et citoyenne permet :

🌱 D'encourager la **biodiversité tout en proposant des variétés adaptées au terroir**. Elle offre aussi la **possibilité de produire à moindre coût ses propres légumes et fruits, d'accéder à une alimentation saine et locale**.

🌱 De **favoriser le lien social** entre des personnes qui n'auraient pas été amenées à se rencontrer. Elle est donc un véritable outil de mixité sociale qui favorise l'**échange de savoirs et de pratiques** autour de la semence mais aussi autour du jardin.

🌱 De sensibiliser le plus grand nombre sur l'**importance de la liberté de produire et d'échanger des semences** issues du patrimoine vivant transmis depuis des générations.

Les curieux, tout comme les futurs contributeurs, pourront retrouver la Grainothèque **à l'entrée de la Médiathèque** (immédiatement à votre droite en entrant), elle n'attend désormais plus que vous et vos graines !



La Grainothèque est accessible aux horaires d'ouverture de la Médiathèque (sur rendez-vous pour l'instant encore) :  
Mardi, mercredi et vendredi : 14h à 17h30.  
Samedi : 14h à 16h30.  
Fermé les lundis, jeudis et dimanches.

## Enfance & Jeunesse

# Des cabanes dans les bois

La reprise des mercredis de l'Accueil de loisirs a débuté sur les chapeaux de roue grâce à une activité « nature ». Cette dernière a comblé les enfants de CP-CM1-CM2.

En effet, dès le mercredi 28 avril – et durant plusieurs semaines – les enfants partent à l'aventure pour explorer les bois de la commune.

Au cours de cette longue période qui mènera jusqu'aux grandes vacances, nos aventuriers ont pour projet de construire une cabane « rien qu'à eux » afin de s'y retrouver pour y faire des jeux et des goûters. Le groupe d'enfants était accompagné de quelques enfants de grande section de maternelle qui en ont profité pour grimper, ramasser des branches et des coquillages, observer la nature, et surtout rapporter un super trésor. Grâce à toutes ces petites trouvailles, ils ont pu créer un magnifique tableau éphémère.

Vous vous demandez sûrement où se trouvent ces fameuses cabanes ? Les enfants vous diront que c'est un secret évidemment !





# Pâques 2021

## Une édition revue et augmentée



Concours de Pâques 2021

Tu as entre 3 et 11 ans et tu habites à Saint-Lyé ou au hameau de Grange-l'Évêque ?

Pro du dessin ou envie de relever un défi de taille ?

Tente ta chance !

Dessine et **gagne des chocolats...** ou sois parmi les meilleurs pour **gagner un lot surprise supplémentaire !**

**Inscris-toi dès maintenant en demandant ton bulletin d'inscription en mairie ou en l'imprimant depuis le site internet [www.saint-lye.fr](http://www.saint-lye.fr) !**

Date limite d'inscription : **Dimanche 28 mars 2021**  
Le dépôt du coupon doit s'effectuer en mairie ou par mail à [lea.ferreira@saint-lye.fr](mailto:lea.ferreira@saint-lye.fr)

Les esprits créatifs, les pros du dessin et les challengers de haut niveau ont été conviés pour la première fois aux concours de Pâques. Une édition inédite !

Les 3-11 ans, résidant à Saint-Lyé ou au hameau de Grange-l'Évêque, ont été invités par les membres de la commission Animations à réaliser leurs plus beaux dessins sur la fête de Pâques.

Près de **70 participants** ont tenté leur chance sur ce concours qui **récompensait l'ensemble des enfants par un ballotin de chocolat**, et les **9 plus beaux dessins par des lots surprises supplémentaires**.

Les enfants ont pu s'exprimer librement sur un format A3 maximum, et user de toutes formes de techniques pour se distinguer : crayon de couleur, feutre, collage, peinture, etc.

**Charlotte, Robin, Lisa, Loélyls, Kimlyne, Lucas, Célia, Kelvin et Noham** se sont distingués et ont été récompensés pour leur investissement. Leur travail a réjoui les organisateurs.

Les trois gagnants de la catégorie 3-5 ans ont pu recevoir deux jolies éditions illustrées, les trois lauréats des 6-8 ans se sont vus offrir un jeu de société reprenant la thématique de Pâques tandis que les plus grands, 9-11 ans, ont chacun mérité une carte cadeau Cultura d'une valeur de 20 €.





L'ensemble du travail mené par les participants a été exposé à la vue de tous grâce à une installation temporaire devant les locaux de l'Accueil de loisirs. Parents, enfants et habitants ont ainsi pu regarder et apprécier les différents dessins récoltés par le lapin de Pâques !

Les membres de la commission Animations et le Maire remercient chaleureusement l'ensemble des participants, et sont ravis du succès rencontré pour cette édition inédite.





# Concours de fleurissement 2021



Vous avez la main verte et êtes créatif ? On vous complimente souvent pour votre beau jardin ? Vous êtes particulier ou professionnel (établissement touristique et à caractère industriel, commercial et rural) ? Cette année, il vous est proposé de tenter votre chance à **non pas un, mais deux concours de fleurissement !**



## Le concours départemental de fleurissement

L'inscription au **concours départemental** est lancée et se tient jusqu'au 5 juillet 2021.

Ce concours se déroulera cette année encore sous la forme d'un concours photo, en raison des conditions sanitaires. Les jardins des participants seront photographiés par un jury communal dont l'objectif est de valoriser vos aménagements paysagers.

La **notation du concours départemental de fleurissement repose sur 1 prérequis et 4 critères :**

- 🌸 Aménagement fleuri visible de la rue (prérequis),
- 🌸 Qualité ou rénovation du cadre bâti (entretien du bâti, architecture ou rénovation qui respecte le cadre local...),
- 🌸 Qualité de l'entretien et propreté (propreté des abords et du jardin, entretien des plantes...),
- 🌸 Diversité et qualité des décorations florales et botaniques (diversité botanique : arbres, arbustes, fleurissement, plante grimpante ; pertinence des plantations en fonction des lieux et du territoire ; harmonie des compositions : association végétale, couleurs, volume ; créativité).
- 🌸 Aspect général, originalité et entretien du patrimoine paysager et végétal.

## Le concours lyotain des maisons fleuries

En parallèle du premier concours, l'inscription au traditionnel concours des maisons fleuries organisé par la ville de Saint-Lyé est possible.

Les critères de sélection restent les mêmes que lors des années précédentes :

- 🌸 Recherche dans la diversité des variétés des plantes,
- 🌸 Harmonie des couleurs,
- 🌸 Embellissement du patrimoine bâti,
- 🌸 Esthétique de l'ensemble vu de la rue.

L'ensemble de votre habitation sera pris en considération par les membres du jury (fleurissement, propreté).



L'inscription aux deux concours est possible, vous pouvez ainsi cocher les deux concours si vous souhaitez concourir pour chacun d'entre eux. Attention cependant, les inscriptions se clôturent le lundi 5 juillet 2021. Le coupon d'inscription inséré dans ce Lyotain est à retourner en mairie avant cette date, ou à envoyer par mail à [lea.ferreira@saint-lye.fr](mailto:lea.ferreira@saint-lye.fr), merci.

# Cinéma en plein air du 14 juillet



Pour la première fois, votre municipalité organise des séances de cinéma en plein air. Ces séances se tiendront cet été, et seront réservées aux Lyotains et aux Évêchats !

L'incertitude et l'instabilité engendrée à nouveau par cette année particulière ont poussé la commune de Saint-Lyé à revoir son habituel programme des festivités du 14 juillet : le traditionnel bal et le repas associé, ainsi que le feu d'artifice organisé sur cette date, étaient difficilement envisageables en raison de la situation sanitaire. En effet, l'organisation de tels événements nécessitent un long travail de préparation. Cette organisation à tenir sur plusieurs mois, associée au manque de visibilité sur l'avenir et à l'absence d'autorisations gouvernementales de rassemblement, empêchait toute projection pour la tenue d'un événement de cette ampleur.

Absent de nos vies pendant de longs mois, le secteur de la culture devait refaire surface pour distraire et apaiser nos quotidiens. L'envie de proposer un moment de détente en famille ou entre amis a fait émerger une alternative possible pour ce jour de fête : un cinéma en plein air.

Le film **De toutes nos forces** vous sera ainsi proposé à la projection le **mercredi 14 juillet à 22h30 au stade André Drouilly** sous réserve des conditions météorologiques. Vous avez la possibilité d'apporter de quoi vous restaurer sur place, tout en prévoyant sièges et plaids pour vous installer confortablement dans l'herbe, devant votre film.

**Attention, une année particulière implique des mesures particulières** : pour cette projection, les places disponibles seront limitées ! De ce fait, une **inscription sera nécessaire pour participer à cet événement**. Nous vous invitons à bien suivre la newsletter (ou de vous y inscrire pour ceux qui ne la reçoivent pas encore – voir article Votre newsletter 100% lyotaine, soyez informés en temps réel ! Page 25) pour être avertis du lancement des inscriptions. Soyez rassurés : les personnes n'ayant pas la chance de participer à cette première projection seront prioritaires pour participer à la seconde séance, qui aura lieu le **vendredi 27 août**. Le deuxième film proposé vous sera également dévoilé dans la newsletter, alors pensez à la suivre !

## Rose Micheletti, notre centenaire, s'en est allée

La commune de Saint-Lyé a eu le regret d'apprendre, au mois de mars dernier, le décès de Rose Micheletti. Cette **Lyotaine depuis 1972 a eu le bonheur de fêter ses 100 ans en famille à la fin de l'année 2020**.

Le souvenir de son passage à la centième année résonne encore chez les membres du conseil municipal.

En effet, le maire, Nicolas Mennetrier, accompagné de Laurence Fournier, maire-adjointe en charge de la communication-festivités-culture, et de Véronique Sa-Noël, responsable de la Médiathèque, lui avait rendu visite pour lui offrir un livre, un gâteau orné de bougies et des chocolats à l'occasion de de bel anniversaire.

Cette attention avait beaucoup touché la centenaire, fidèle adhérente de la Médiathèque depuis son ouverture, qui était encore en forme et autonome.

Le conseil municipal pense avec émotion à la famille de Rose et lui témoigne tout son soutien.





# Des renseignements utiles pour vos projets

Vous avez une demande d'information concernant un terrain ? Vous avez des travaux à réaliser sur votre propriété ? Une démarche auprès du service urbanisme de votre mairie est indispensable. En effet, pour tous travaux, vous devez vous conformer aux règles en vigueur du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune. Le PLU regroupe les règles définissant les formes que doivent prendre les constructions, les zones devant rester naturelles et les zones réservées pour les constructions futures.

## Besoin de renseignements sur un terrain : le certificat d'urbanisme

Il s'agit d'un document d'information uniquement, et non d'une autorisation. Il regroupe les règles d'urbanisme en vigueur, les limitations administratives ou encore les taxes par exemple.

Deux types de certificat d'urbanisme existent : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

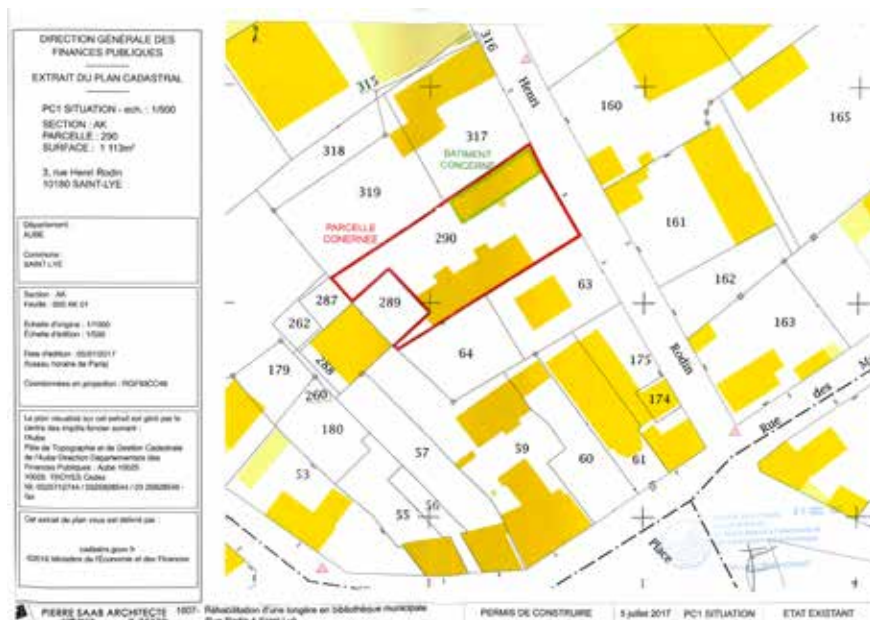
**Le certificat d'information** précise les règles d'urbanisme sur un terrain donné tandis que **le certificat opérationnel** va plus loin. Ce dernier est plus complet car il renseigne sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus desservant le terrain.

La demande de certificat d'urbanisme reste facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.



## Le permis de construire

Le permis de construire concerne, d'une manière générale, les travaux de construction de plus de 20m<sup>2</sup>. La construction d'une maison individuelle, un changement de destination ou une reconstruction à l'identique peuvent tous faire l'objet d'une demande de permis de construire.



## La déclaration préalable de travaux (DP)

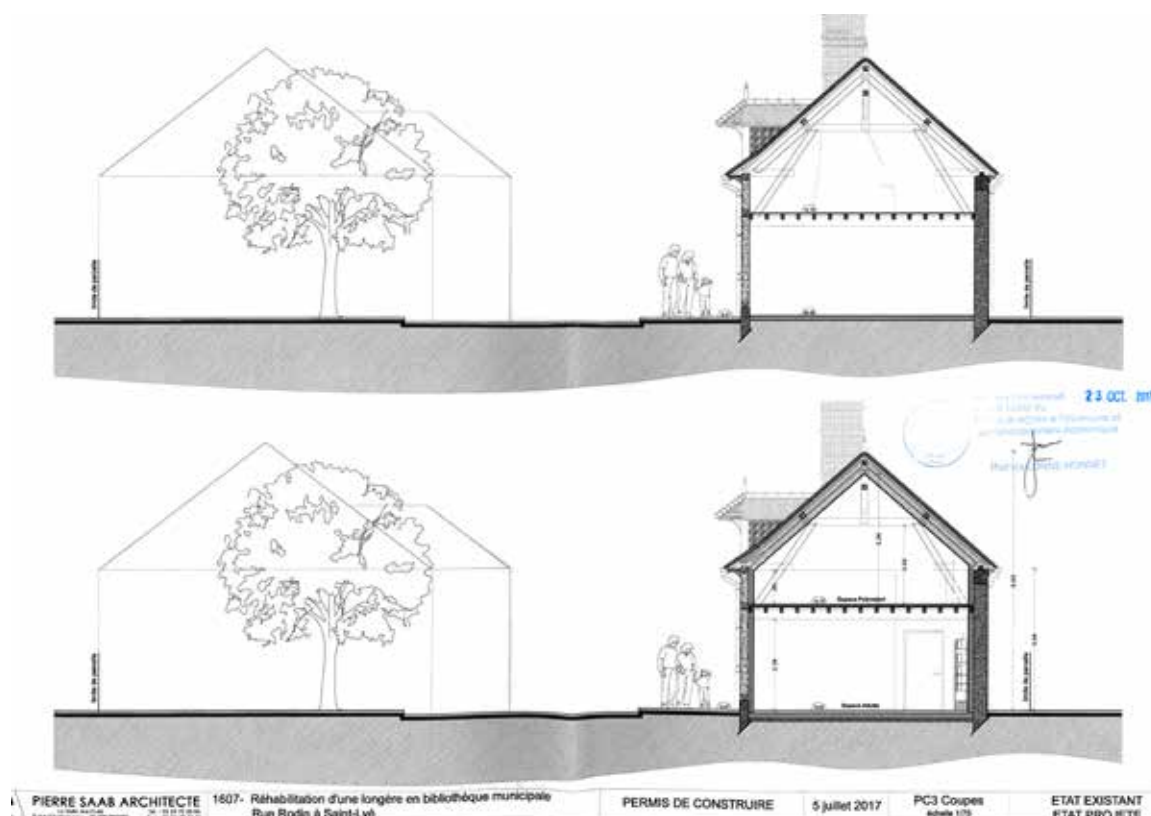
Cette déclaration concerne des travaux peu importants (allant de 5 à 20 m<sup>2</sup>) et non soumis à un permis de construire. À titre d'exemple, cette déclaration est obligatoire pour l'édification d'une clôture, lors de modifications apportées à une façade (pose de fenêtre...), ou lors de la pose d'un abri de jardin ou de la construction d'une piscine. La déclaration préalable de travaux permet à la mairie de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur sont respectées.



## Un dossier à constituer ?

La déclaration préalable et le permis de construire nécessitent chacun l'élaboration d'un dossier qui doit être déposé à la mairie en 4 exemplaires. Il doit se composer du formulaire CERFA complété et signé, ainsi que des documents complémentaires et obligatoires suivants :

- 🚧 Un plan de situation du terrain
- 🚧 Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- 🚧 Un plan en coupe du terrain et de la construction
- 🚧 Une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- 🚧 Un plan des façades et des toitures
- 🚧 Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- 🚧 Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- 🚧 Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain.



Le service Urbanisme de la mairie de Saint-Lyé se tient à votre disposition pour tout renseignement. N'hésitez pas à le contacter et si besoin à prendre rendez-vous avec Nadège CARRIÈRE :  
 Tél : 03 25 76 60 07  
 Mail : [mairie@saint-lye.fr](mailto:mairie@saint-lye.fr)



# Dépistage mobile du COVID-19

Sous le soleil du mercredi 24 mars, un dépistage mobile de la COVID-19 s'est déroulé de 10h à 13h sur le parvis des écoles, au 4 rue Henri Rodin.

Dès son ouverture, environ 80 personnes, de nombreux Lyotains et des personnes extérieures, sont venues se faire tester.

Les tests antigéniques réalisés ont permis à tous d'obtenir un résultat sous 30 minutes maximum, une rapidité essentielle pour lutter activement contre la circulation du virus.

Pour garder le contrôle de la situation épidémique, le respect des gestes barrières est essentiel tout comme le dépistage, même sans symptôme, pour casser le plus rapidement possible les chaînes de contamination. C'est dans cet objectif qu'ont eu lieu, depuis le mois d'avril, plusieurs sessions de dépistage organisées par Troyes Champagne Métropole à la salle des fêtes, puis à la mairie de Saint-Lyé.



## Brèves



## Véhicules interdits

La rue de Montherlant et la voie du Gros Tertre sont interdites à tous véhicules autres que agricoles sous peine d'amendes conséquentes. Les chemins d'exploitation sont exclusivement entretenus par la commune.

## Merci à Martial Poinçot !

Originaire de Haute-Marne, Martial Poinçot est arrivé il y a de nombreuses années dans l'Aube pour y travailler. C'est à Saint-Lyé qu'il a choisi de s'installer... et de rester pour une retraite paisible. Grand amateur de peinture et d'aquarelle depuis plus de 30 ans, il aime notamment reproduire ou interpréter les paysages qui lui plaisent. Enthousiasmé par le centre-bourg redessiné, il a réalisé ce tableau qu'il a souhaité offrir à la commune l'an dernier, entre deux confinements. Le Maire et le Conseil municipal le remercient à nouveau vivement. Cette œuvre, première représentation du « nouveau » centre-bourg, restera un témoignage historique. Elle décore agréablement la salle des mariages.



# Votre Newsletter 100 % lyotaine, *soyez informés en temps réel !*



De nombreux habitants et certaines personnes extérieures reçoivent déjà la newsletter de Saint-Lyé, alors pourquoi pas vous ?

La commune vous invite à vous abonner gratuitement à sa newsletter toute l'année sur son site internet. Celle-ci vous permet d'être informé des dernières actualités de votre ville, des divers événements qui s'y sont déroulés ou qui y sont prévus (ainsi que des éventuelles modifications de dernière minute). Elle permet également de recevoir des informations utiles ou des alertes selon les conditions de notre territoire. Astucieuses et pratiques, les informations deviennent visibles en un clin d'œil.

N'hésitez pas à vous abonner en faisant la demande sur le site internet de Saint-Lyé, ou en envoyant directement un mail à [lea.ferreira@saint-lye.fr](mailto:lea.ferreira@saint-lye.fr).

La mairie vous garantit la protection de vos données personnelles, votre adresse mail n'est utilisée que pour la réception de la newsletter.

## Animations lyotaines

# Reprise de l'activité marche *depuis février...*

Le jeudi 11 février était une date attendue pour les fidèles adhérents des animations lyotaines ! En effet, la reprise de l'activité marche ayant été communiquée au préalable via la newsletter, par courrier ou encore sur le panneau électronique d'information de la ville, nos sportifs étaient impatients de pouvoir reprendre cette activité qui leur offre un moment d'évasion et de grand air.

La neige ne les a pas découragés pour ce rendez-vous qui leur est cher. En dépit des nouveaux aménagements indispensables à la reprise de l'activité (port du masque obligatoire, groupes de 6 personnes et distanciation), les retrouvailles ont su faire oublier ces contraintes et ont donné du baume au cœur à chacun en cette période particulière de crise sanitaire. Les visages étaient masqués mais les différents sourires pouvaient se lire dans les regards.

Nous leur souhaitons d'avoir passé un bon moment au cours de cette reprise qui nous fait espérer celles d'autres activités, bien évidemment elles aussi réaménagées pour coller au protocole sanitaire en vigueur. Nous communiquerons très prochainement afin de vous convier à la reprise de ces activités.



## ... et des autres ateliers lyotains fin mai

Sophrologie, échecs, qi gong, tai chi, zumba seniors, anglais, peinture sur toile, pilates, marche et vélo : tous ces ateliers ont pu reprendre fin mai. Ils se poursuivront jusqu'à fin juin en extérieur pour des groupes de 10 personnes maximum. Une bouffée d'air pour les participants !



## Services techniques

# Une contribution constante pour votre confort de vie

Les agents de la ville interviennent chaque jour pour améliorer votre quotidien à Saint-Lyé. De l'entretien à l'esthétique de la commune, ils opèrent sur tous les fronts !

Quelques projets en bref : les peintures des terre-pleins rue de la Libération et rue Jeanne d'Arc ont été renouvelées à la fin de l'automne pour une meilleure visibilité des automobilistes, tandis que le secteur des écoles s'est vu paré de crayons colorés XXL. Ce dernier projet, à l'initiative même du service technique, a été réalisé avec la collaboration du Club Ados. Les jeunes ont mis la touche finale à ces objets décoratifs qui manquaient de couleurs. Dernièrement, les agents ont installé de nouveaux hôtels à insectes. Vous pouvez les apercevoir lors de vos balades aux alentours du stade ou près de l'hôtel de ville.



## Communication

# Une nouvelle signalétique se met en place



Avec la volonté d'améliorer l'orientation au sein de la commune, et de mieux renseigner les habitants ou les visiteurs, Saint-Lyé investit dans une nouvelle signalétique au fur et à mesure de ses capacités budgétaires. Cette dernière, plus contemporaine, devient à la fois plus claire et plus complète tout en s'inscrivant dans la continuité de la nouvelle charte graphique de la commune.

Après les travaux de restructuration du centre-bourg, l'installation de nouveaux services (tels la Maison France Services) et le déménagement de certaines structures communales, les besoins sont nombreux, tant sur le bourg que sur le hameau de Grange L'Evêque. Un budget pluriannuel est prévu pour y répondre.

Toutefois seront remplacés en priorité les panneaux de rue détériorés et la signalétique manquante. L'objectif à long terme reste bel et bien d'avoir une cohérence dans l'ensemble de la ville en remplaçant chaque panneau au fil des besoins.

Votre contribution est précieuse, ainsi la ville vous encourage à signaler directement à la mairie tout panneau dégradé :

- par tél. : 03 25 76 60 07

- ou par mail à [mairie@saint-lye.fr](mailto:mairie@saint-lye.fr).

## Prochainement : une 1<sup>re</sup> boîte à livres au centre-bourg

Jeter un livre, quel dommage ! A l'initiative de Véronique Sa-Noël, responsable de la Médiathèque, les agents du service technique conçoivent, à partir de matériaux de récupération, une boîte à livres qui sera installée contre le mur de la salle Rodin (en face de la Médiathèque, à côté du parking à vélos). Cette boîte participative vous donnera la possibilité de prendre de la lecture, mais également d'y déposer les livres de votre choix qui pourraient intéresser d'autres personnes. Les ouvrages doivent être en bon état bien évidemment.

Si cette 1<sup>re</sup> édition est plébiscitée, la commission Communication & Culture prévoit de mettre à disposition d'autres boîtes à livres en 2021 ou 2022, dans les quartiers du Riancey et de Barberey aux Moines ainsi qu'à Grange L'Evêque.



## Respect citoyen au cimetière

Des dépôts de déchets verts, au fond à gauche derrière les haies du cimetière, ont trop souvent été observés par les agents du service technique. La haie de troènes a été arrachée par leur soin pour éviter ce genre de comportements. Pour rappel, la commune a mis en place des conteneurs prévus à cet effet à l'entrée du cimetière. Pensez à retirer toute matière plastique, papier ou autre avant de jeter vos plantes.

## Aire de covoiturage temporaire

Une aire de covoiturage temporaire est mise à disposition dans la rue des pensées (sur le côté du cimetière). N'hésitez pas à l'utiliser et à la signaler aux personnes intéressées qui prennent la mauvaise habitude de stationner leur véhicule à des endroits inappropriés.



## État civil

### DÉCÈS

Georges DEVEILLE le 2.03  
Denis PICARD le 16.03  
Rose MOUY le 20.03  
Yvette BIDOT, épouse RAMELLA le 22.03  
Bruno MAILLARD le 28.03  
Maurice BELLAÏCHE le 31.03  
Madeleine LENFANT le 11.04  
Alain COTTENTIN le 19.04  
Yvon RAMELLA le 30.04

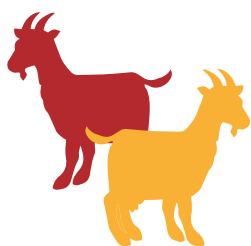
### NAISSANCES

Nolan CHENOT le 1.02  
Ethan ROYER le 6.02  
Gabriel MULLER le 23.02  
Marceau JOUVENET le 19.04  
Lexie MARTIN le 12.05  
Selena ZUMBIEHL le 3.06

### MARIAGES

Rémi BATTELIER et Jeanne BAUSER le 7.04  
Kevin VAILLANT et Julie ROBIN le 5.06





La commune a accueilli deux nouveaux pensionnaires au cours du mois de mai dans le parc de l'hôtel de ville.

Merci à David VINCENT d'avoir gracieusement offert ces deux chèvres naines !

Les enfants de l'Accueil de loisirs ont rapidement trouvé les noms de Noisette (femelle noire et blanche) et de Caramel (mâle marron et blanc) pour ces jeunes recrues avides d'espaces verts.



**ÉDITION JUIN 2021**



SAINT  
Lyé

**MAIRIE DE SAINT-LYÉ**

4, avenue de la Gare  
10180 SAINT-LYÉ

Tél. : 03 25 76 60 07

Fax : 03 25 76 59 89

mairie@saint-lye.fr